

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANITA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 18-190606-DEV-

MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS

M. MORA précise que les Marchés de Producteurs de Pays sont organisés par la Chambre d'Agriculture (ainsi qu'une marque déposée). Ces marchés réunissent uniquement et exclusivement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques, garantissant ainsi au consommateur :

- la qualité fermière des productions,
- des produits locaux, de saison et des spécialités de pays,
- la qualité des pratiques de production et transformation,
- un contact direct avec le producteur,
- une transparence sur les pratiques agricoles.

Réguliers, saisonniers ou événementiels, ces marchés valorisent pleinement la richesse et la diversité des productions de nos terroirs et permettent ainsi d'acheter les meilleurs produits locaux "à la source".

Ainsi, la communauté de communes a souhaité poursuivre cette action initiée pour la première fois en 2018, et avec le succès que l'on sait, et a donc proposé de co-organiser avec les communes concernées 5 événements en 2019, à savoir :

- SAINT GOIN, le jeudi 11 Juillet de 18h à 23h
- OLRON SAINTE MARIE, le mercredi 17 Juillet de 18h à 23h
- BEDOUS, le mercredi 24 juillet de 18h à 23 h
- LANNE EN BARETOUS, le vendredi 16 Août de 18h à 23h
- LASSEUBE, le mercredi 21 Août de 18h à 23 h

Pour ce faire, des conventions tripartites seront signées entre la CCHB, la commune organisatrice et la Chambre d'Agriculture spécifiant les engagements de chacun. Dans ce cadre, la CCHB assurera le pilotage global de l'organisation des événements et prendra en charge la partie financière, soit 7 020 €, crédits prévus au BP 2019, section de fonctionnement.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 59 voix pour, 1 contre (G. BONPAS-BERNET) et 1 abstention (C. PUCHEU)

- **APPROUVE** l'organisation des 5 marchés de producteurs de pays, selon les modalités susvisées,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les communes participantes,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Affiché le 18.06.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019